

**Liaisons hiérarchiques**

Le Pharmacien est placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur.

**✓ Liaisons Fonctionnelles :**

- Président de CME
- Président du COMEDIMS
- Le coordonnateur de la gestion des risques

**Relations internes :**

Il travaille en lien avec :

- l'ensemble des personnels médicaux et infirmiers.
- les services administratifs, techniques et médicotechniques.
- les directions fonctionnelles de l'établissement.

**Relations externes :**

- Il est l'interlocuteur de l'Inspection Régionale de la Pharmacie.

**✓ Jours et Horaires de présence : Mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 16h30****Pré requis**

Le circuit du médicament tel que défini par l'HAS est une succession d'étapes dont les responsabilités sont ainsi définies :

- a. Prescription : médecins et autres prescripteurs habilités
- b. Dispensation : Pharmaciens (analyse de la prescription) préparateurs (délivrance)
- c. Administration : médecins et soignants
- d. Suivi et réévaluation : médecins, pharmaciens, soignants

**Missions principales :**

- Il assure la gérance de la PUI.
- Il est correspondant local de la pharmacovigilance et de la matériovigilance des dispositifs médicaux stérile, des lecteurs de glycémie et des thermomètres tympaniques à infra-rouge.
- Il détermine en lien avec la Direction, la politique de son service et l'application des réglementations en vigueur.
- Il élabore le projet de service.
- Il est garant de l'organisation et de la permanence pharmaceutique pour garantir l'exercice de bonnes pratiques en la matière.
- Il encadre le personnel du service : préparateur, secrétaire.
- Il gère les marchés, répond aux quantifications des centrales d'achat.
- Il gère la mise à jour des fichiers articles ou fournisseurs du logiciel de gestion
- Il gère les commandes de la Pharmacie et les stocks
- Il s'assure du fonctionnement continu de la sérialisation des médicaments
- Il participe à la gestion analytique des budgets de la Pharmacie et met en œuvre des principes pharmaco économies.
- Il met en œuvre les Bonnes Pratiques de Pharmacie Hospitalière et la Démarche Qualité au sein du service de Pharmacie.
- Il gère le circuit du médicament et des dispositifs médicaux stériles (DMS) :

- Il contrôle, suit et évalue des prescriptions (ordonnances nominatives).
- Il met en œuvre le livret thérapeutique.

- Il élabore et suit les procédures et protocoles liés au circuit du médicament et des DMS.
- Il gère les rétrocessions.
- Il gère des médicaments sous Autorisation Temporaire d'Utilisation (ATU).
- Il est responsable du Comité du Médicament et des DMS.
- Il est responsable de la gestion et du contrôle des fluides médicaux.
- Il participe à l'information sur le bon usage du médicament à destination des soignants : Médecins, infirmiers (pharmacie clinique, avis pharmaceutique).
- Il participe à la gestion des documents de la Pharmacie inclus dans le Manuel Qualité.
- Il participe aux différentes instances consultatives, réunions institutionnelles, groupes de travail, dans lesquels sa présence est requise.
- Il peut participer à des actions d'enseignement ou de formation.

Les missions confiées sont non exhaustives.

- Il est membre de droit de la Commission Médicale d'Etablissement.
- Il est membre du Comité de Pilotage de la démarche qualité de l'Etablissement.

- Il est consulté sur le recrutement des autres personnels de son service.
- Il est consulté sur les actions de formation continue du personnel de la Pharmacie.

#### **Marge d'autonomie :**

- Organisation et fonctionnement technique de la Pharmacie.
- Délégation de signature, donné par le directeur, pour les bons de commande pour les produits gérés par la Pharmacie.